



FICHE SIGNALÉTIQUE

Simplemat

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom de le produit : Simplemat
Usage du produit : Adhésif.
Fabricant/fournisseur : Custom Building Products
13001 Seal Beach Blvd
Seal Beach, CA 90740
Numéro de téléphone : (562) 598-8808
Numéro de téléphone d'urgence : INFOTRAC 1-800-535-5053 (É-U et Canada)
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500
Date de la preparation : Août 20, 2009 **Date de Révision :** Avril 9, 2012

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

DESCRIPTION GÉNÉRAL DES RISQUES

Non applicable.

Effets potentiels sur la santé : Voir la section 11 pour plus d'information.

Voies d'exposition : Contact avec la peau.

Yeux : Sans objet dans des conditions d'utilisation normale.

Peau : Sans objet dans des conditions d'utilisation normale.

Ingestion : Sans objet dans des conditions d'utilisation normale.

Inhalation : Sans objet dans des conditions d'utilisation normale.

Effets chroniques : Pas disponible.

Signes et symptômes : En raison de la nature physique de ce produit, ce contact d'oeil n'est pas possible. Aucuns effets hasardeux du contact de peau.

Conditions médicales aggravées par exposure : Asthme. Allergies.

Organes cibles : Le peau.

Effets potentiels sur l'environnement : N'est pas considéré être dangereux pour la vie aquatique. Voir la section 12 pour plus d'information.

Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Pd. %
Non applicable.		

Section 4 : PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : En cas du contact, rincer des yeux avec assez d'eau. En cas de port de lentilles cornéennes, retirez celles-ci si facilement réalisable.

Contact avec la peau : Si l'irritation se produit, rincez immédiatement à l'eau courante. Si une irritation cutanée se persiste, consultez un médecin.

Inhalation : N'est pas une voie d'exposition habituelle. Si les symptômes se développez, emmenez la personne à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les conditions empirez.

Ingestion : Risque d'obstruction et d'irritation en cas d'ingestion. Consultez un médecin.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Simplemat

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Avis aux médecins : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité : Ininflammable.

Produits extincteurs :

Moyens d'extinction appropriés : Traitez pour les matériaux environnants.

Méthodes d'extinction inappropriées : Pas disponible.

Produits de combustion : Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

Données sur l'explosibilité :

Sensibilité aux chocs : Pas disponible.

Sensibilité aux décharges électro-statiques : Pas disponible.

Protection pour les pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Portez les protecteurs recommandés à la section 8. Isolez l'aire danger et n'y laissez pas pénétrer les personnes non protégées ou non requises.

Précautions environnementales : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, égouts, fossés et cours d'eau. Pour prévenir la contamination de l'environnement, n'utilisez qu'un minimum d'eau.

Méthodes de contention : Rassemble, puis placer ensuite dans un contenant adéquat. Ne pas faire écouler dans les égouts par arrosage ou laisser s'écouler dans les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Pélletez le matériau et placez le dans un contenant de disposition. Laissez le gaz (non nocif) se dissiper dans l'atmosphère.

Autre information : Pas disponible.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Lavez vous les mains avant de manger, boire ou de fumer.

Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants. Conserve dans une endroit frais. Le point de rosée ou autres conditions créant de l'humidité peuvent endommager le produit durant son stockage.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition

Ingrédient

Limites d'exposition
OSHA-PEL ACGIH-TLV

Non applicable.

Mesures d'ingénierie : Aérez/ventilez les lieux pour garder l'expositions en dessous des limites permises.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Simplemat

Protection individuelle :

Protection pour les yeux et le visage : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Pas normalement nécessaire.

Considérations sur l'hygiène générale : Manipulez selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Soi en papier-feuille adhésive.
Couleur :	Blanc.
Odeur :	Pas disponible.
Seuil de l'odeur :	Pas disponible.
État physique :	Solide.
pH:	Pas disponible.
Viscosité :	Pas disponible.
Point de congélation :	Pas disponible.
Point d'ébullition :	Pas disponible.
Point d'éclair :	Pas disponible.
Taux d'évaporation :	Pas disponible.
Seuil minimal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Seuil maximal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	Pas disponible.
Densité de vapeur :	Pas disponible.
Poids spécifique :	Pas disponible.
Solubilité dans l'eau :	Pas disponible.
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité :	Pas disponible.
Pourcent volatil, Pd. % :	Pas disponible.
COV, Pd. % :	0%, Sans objet; 0 wt, Sans objet.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable sous des conditions d'entreposage normales.

Conditions de réactivité : Chaleur. Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants.

Produits de decomposition dangereux : Aucun.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Simplemat

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

Analyse des ingrédients

Ingrédient	DL50 (orale)	CL50
	Non applicable.	
Yeux :	Peut irriter les yeux. En raison de la nature physique de ce produit, ce contact d'oeil n'est pas possible.	
Peau :	Peut irriter la peau. Aucuns effets hasardeux du contact de peau.	
Ingestion :	Sans objet dans des conditions d'utilisation normale.	
Inhalation :	N'est pas une voie d'exposition habituelle.	

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

Organes cibles : Pas disponible.

Effets chroniques : N'est pas dangereux.

Cancérogénicité : N'est pas dangereux.

Ingrédient	Produits chimiques listés comme étant cancérogènes ou potentiellement cancérogènes. *
	Non applicable.

* Voir la section 15 pour plus d'information.

Mutagénicité : N'est pas dangereux.

Effets sur la reproduction : N'est pas dangereux.

Effets développementaux :

Tératogénicité : N'est pas dangereux.

Embriotoxicité : N'est pas dangereux.

Sensibilisation des voies respiratoires : N'est pas dangereux.

Sensibilisation de peau : N'est pas dangereux.

Matières toxicologiquement synergiques : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques : N'est pas considéré être dangereux pour la vie aquatique.

Persistance et dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation / accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination des résidus :

Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes niveau local, régional, provincial et de la réglementation fédéral.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Simplemat

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification de transport routier en vertu du DOT

Non réglementé

Classification de transport routier en vertu du TMD

Non réglementé

Classification en vertu de l'IATA

Non réglementé

Classification en vertu de l'IMDG

Non réglementé

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Fédéraux

Canadien : Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

États-Unis : Fiche signalétique préparée conformément aux normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (Norme CFR29 1910.1200).

SARA Title III

Ingrédient

Section 302 (EHS) TPQ (lbs.)	Section 304 EHS RQ (lbs.)	CERCLA RQ (lbs.)	Section 313
Non applicable.			

Régulations des états

Proposition 65 de la Californie :

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'état de Californie pour provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

Inventaires du monde

Ingrédient

Canada LIS/LES	USA TSCA
-------------------	-------------

Tous les ingrédients sont sur des inventaires de LIS/LES et de TSCA ou sont exempt de la liste.

HMIS - Système d'identification des matières dangereuses

Santé - 0	Inflammabilité - 0	Risque Physique - 0	PPE - B
-----------	--------------------	---------------------	---------

NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 0	Inflammabilité - 0	Réactivité - 0
-----------	--------------------	----------------

Estimation de risque : 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

Classification du SIMDUT :

Exempter sous SIMDUT.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Simplemat

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Clause d'exonération de responsabilité :

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il ne peut pas être valide pour ce matériel si elle est employée en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

Date d'échéance : Août 20, 2015

Numéro de version : 2.0

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
Téléphone: (519) 488-5126
www.nexreg.com